



Droits par rapport a des enfants

Par **angie**, le **25/09/2009** à **18:07**

bonjour, je suis en couple avec un homme ayant deja divorcé par faute, il a deja un enfant avec son ex femme puis deux nouveau né avec moi meme nous ne somme pas marier si je decidais de le quitter quels sont mes droits et les siens sur nos deux enfants que nous avons reconnu tout les deux et quels sont les droits des grands parents sur nos enfants merci d avance de votre reponse cest assez urgent

Par **kafran**, le **26/09/2009** à **17:59**

bonjour

si je ne me trope pas vous vous partagez l'autorité parental a vérifier car je sais qu'avant il fallait vivre 1ans en couple après la naissance de l'enfant pour que le père et l'autorité partager.

voila

Par **Marion2**, le **26/09/2009** à **20:00**

Bonsoir,

Mais non...

Le père biologique a reconnu l'enfant, il a l'autorité parentale au même titre que la mère... Il n'a jamais été question de vivre un an après la naissance de l'enfant pour acquérir ce droit.

Angie, j'ai déjà répondu à votre question sur un autre forum.

Cordialement.

Par **kafran**, le **27/09/2009** à **11:06**

bonjour

il y a 12ans c'était le cas car sa mes arrive avec ma fille et il a fallut prouver qu'il n'y avait pas eu de vie commune après la naissance ,ces pour cela que j'étais pas sur pour maintenant "sa change tellement vite"

merci